L'ABEILLE.

PUBLIÉE ET IMPRIMÉE, TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 5 AOUT 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 5 aout.

Nous avons été favorisé d'un exemplaire du "Viage a los Estados Unidos del Norte de America", par Dn. Lorenzo de Zavala. Cet ouvrage d'après l'inspection rapide que nous en avons faite, nous a paru un des plus exacts et des plus impartiaux dans ce genre. Plusieurs morceaux de haute politique nous ont frappé par la nouveauté des idées et la richesse du style. Nous nous ferons un plaisir de les soumettre à nos lecteurs.

L'ouvrage se trouve déposé à la librairie de M. A. Moret où l'on pourra se le procurer, rue Royale près de l'encoignure de la rue Toulouse.

Hemos recibido un ejemplar del "Viage á los Estados Unidos del Norte de America", par D. Lorenzo de Zavala. Esta obra digna de su autor es una de las mejores que hay en aquel genero de dialogue principalmente por una claridad de estilo y una exactitud admirable.

Se halla de venta en la libreria de M. Moret, calle Real esquina de la de Tolosa.

SUICIDE.

Un Balustre, de ceux que le malheur a exilés sur nos bords hospitaliers, fatigué probablement d'une existence difficile à supporter, a cherché à y mettre un terme en se tirant un coup de pistolet à la tête. Le malheureux, à ce que nous avons appris, n'est pas mort sur le coup. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité, où de prompts secours lui seront donnés, peut être vainement.

Nous regrettons de dire ici que le brancard disposé à transporter de semblables victimes doivent être recouvert de manière à dérober au public tout ce que la vue d'un pareil spectacle peut avoir d'horrible.

Le soussigné, secrétaire de l'asyle des orphelins accuse réception d'une somme de trente piastres reçue dans un billet adressé à son frère, ci devant secrétaire de cette institution. Cette offrande vient "d'un jeune homme." Il peut être certain que si "le bien que produira cette somme" ne répond pas à ses intentions bienveillantes, ce ne sera pas parceque cet argent aura été mal employé. Le donateur voudra bien excuser notre erreur. Si toutefois nous en commettons une—mais nous croyons qu'il a emprunté un nom et un sèxe qui ne lui appartiennent pas. Car la let re porte avec elle même une preuve évidente d'avoir été éc ite par la "main d'une belle", toutefois elle a été dictée par un cœur pur et sensible. G B DUNCAN

secrétaire de l'asyle des orphelins,

PROMENADE DE L'ESPLANADE.

L'ordonnance du Conseil de Ville du 9 juillet dernier relative à l'ouverture de la rue de l'Esplanade, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, se trouve publiée dans notre feuille de ce jour.

Il est inutile de dire ici que cette nouvelle promenade contribuera de beaucoup à l'embellissement de la ville; de superbes allées d'arbres y seront plantées dans l'alignement de ceux qui se trouvent depuis le fleuve jusqu'à la rue des Remparts; et nous avons l'espérance qu'avant peu nous verrons de jolies maisons de plaisance s'élever des deux côtés de cette rue, qui deviendra, nous n'en doutons pas une des plus agréables de la cité,

Nous espérons aussi que lorsque la Campagnie du desséchement aura fait disparaître tous ces marais qui se trouvent au delà de la rue du Cirque nous verrons la superbe rue du Canal se prolonger jusqu'au même bayou et devenir l'une des plus belles et des plus agréables promenades de la N. Orléans et de ses environs.

Courage Messieurs les aldermen, ne vous endormez pas dans votre besogne; vous avez entre vos mains le sort de la ville; tâchez de le rendre aussi prospère que possible.

On se rappellera qu'une convention fut conclue entre les Etats Unis et la russie en avril, 1824, relative aux différens sujets de commerce de la navigation des deux nations sur la côte nord-ouest de l'Amérique. Par le 4e article il était convenu que les navires des deux nations pourraient, pendant l'espace de dix ans, fréquenter, en toute sûreté, les mers et golfes, entrées, ports et rivières de chacune des deux nations sur cette côte, à l'effet d'y pêcher et commercer avec les naturels du pays. Ces dix années sont expirées en avril 1834; et nous apprenons qu'une notification formelle a été faite par le gouverneur des colonies russes aux capitaines des navires américains commerçant sur cette côte, qu'aux termes de la convention, ils ne pouvaient plus prétendre au droit de débarquer dans les ports russes comme par le passé. Ceux qui ont des intérêts dans ce commerce doivent donc observer, qu'à l'avenir, les navires qui se trouvent dans ces parages doivent, avant de toucher à un endroit où les russes ont un établissement, en obtenir la permission du gouverneur ou du commandant.

ASSOCIATION DES AMERICAINS NES.

Nous avions toujours pensé que la question agitée par le parti ceneo-cerulique, c'est-à-dire par cette petite portion de soi-disant Américains nés qui veulent à tout prix exclure les citoyens naturalisés des emplois publics finirait par avoir le sort de cette montagne qui, après un travail long et pénible accoucha miraculeusement d'une sou ris; nous avions également pensé que, les hommes égarés qui se trouvent à la tête de cette burlesque coalition sentiraient tôt ou tard le ridicule de leurs prétentions et le tort qu'ils se faisaient aux yeux des gens sensés, en professant des principes que les nations les plus barbares oseraient à peine avouer, et que, revenant d'une erreur passagère dont plus tard, ils rougiraient sans doute, ils fouleraient aux pieds la singulière doctrine qu'ils prêchaient, doctrine qui, mise en pratique occasionnerait une désorganisation complète dans la société et la ruine totale d'une contrée jusqu'à présent citée pour sa philantropie, sa civilisation sa gloire, ses lois et sa constitution; nous avions enfin pensé que, l'arrêt prononcé par le tribunal de l'opinion publique contre cette classe de citoyens insensés qui veulent, bon gré malgré renverser l'ordre établi des choses, serait considéré par eux comme un arrêt sans appel et que, soit par contrainte, soit par sentiment de conviction de leur faute, ils se soumettraient désormais au jugement lancé contre eux, et par leur conduite future, ils chercheraient à pallier, sinon réparer les torts de leur conduite passée. Telle était l'opinion bien motivée que nous nous étions formée des résultats du plan adopté et proclamé par le club généralement connu sous le titre de "Association des Américains" nés, et, que l'on peut plus justement appeler faction anti-Louisianaise

Mais il paraîtrait que nous nous sommes trompé dans notre attente, non pas sur le résultat positif qu'obtiendra cette question, mais sur le terme précis de sa durée (nous avions calculé un quartier de la pleine lune), non pas sur le jugement que portera le public sur un projet aussi ridicule que coupable, mais sur le repentir que nous attendions des individus composant ce club.

Qui peut donc autoriser les membres de cette association à lever ainsi l'étendard de la discorde au milieu d'un peuple dont le premier besoin est l'union, le premier devoir l'obéissance aux lois, la seule devise fraternité et la seule religion amour profond et respect sans bornes pour la constitution, seule sauve garde des libertés publiques et de l'honneur national? Qui donc a pu insinuer dans l'esprit de ces Séides de l'égoisme, de ces hommes plutôt dévorés de la soif des honneurs et tourmentés par une ambition démesurée qu'enflammés de l'amour de la patrie, qu'eux seuls sont dignes d'occuper les emplois publics, que c'est à eux qu'appartiennent exclusivement tous les droits, toutes les prérogatives garantis aux citoyens en général par la charte immortelle qui nous regit depuis cinquante années? Etrange folie! Quoi! vous voulez toutes les places, tous les honneurs, tous les pouvoirs! Eh Bien, nous consentons à vous les accorder; mais sachez d'abord les obtenir par des voies légales, les mériter par vos vertus, vos talens, votre patriotisme et la confiance que vous saurez inspirer à vos concitoyens, et rougissez de les devoir à des moyens aussi inconvenans, aussi peu délicats que ceux que vous cherchez à mettre en œuvre. Dédaignez surtout cette basse jalousie qui ne vous anime que trop contre tous les citoyens naturalisés dont le seul tort à vos yeux, si vous voulez être équitables, est de n'avoir pas reçu la naissance sur vos bords hospitaliers, mais qui, par leur conduite politique, leur industrie et les importans services qu'ils ont rendus à votre pays méritent quelquefois, plus que vous, d'être élevés aux sommités de l'échelle sociale et d'être entourés de l'estime et de la reconnaissance de toute la population.

C'est à la presse qu'il est donné de chercher à faire revenir de leur erreur ces hommes aveuglés par la passion, qui ne pensent pas probablement qu'en suscitant des schismes, en établissant des distinctions, en créant des partis, en un mot en voulant donner naissance parmi nous au régime de la féodalité, qu'ils déserteront obtenir en cherchant à neutraliser les droits politiques de la majeure partie de notre population ils exposent le pays à une série de catastrophes dont ils auront peut être un jour à se reprocher les conséquences. C'est à la presse qu'est aussi réservé le beau droit de faire respecter les privilèges garantis à tous les citoyens, et de combattre de tous ses moyens pour maintenir dans la société cette harmonie, cette paix et cette union si nécessaires au bonheur et à la prospérité de notre Etat. Que si nous élevons la voix dans une question de cette nature, ce n'est point dans l'intention de déclarer une guerre ouverte aux moteurs de ce schisme naissant, ce n'est point pour reveiller les haines, soulever les passions, exciter les masses les unes contre les autres, mais bien pour tâcher d'éclairer nos concitoyens sur les dangers qu'ils pourraient courir par suite d'une rupture entre les deux parties essentielles de notre population. Mais lorsque la presque totalité des journalistes de cette ville font tous leurs efforts pour arrêter le mal dans sa naissance, lorsque tous les hommes sensés, de quelque origine qu'ils soient voient avec douleur et pitié les tentatives que font les apôtres de cette nouvelle secte politique, c'est avec peine que nous voyons une seule gazette, qui ose pourtant s'appeler le *True American* lorsque le titre de *vrai Visigoth* lui conviendrait sous tant de rapports, arborer elle seule la bannière de la barbarie, latter toute chétive qu'elle est contre la masse entière du peuple, braver l'opinion générale, et fouler aux pieds les convenances sociales, la raison, les lois, la justice, et le droit des gens. L'insensée que gagnera-t-elle à se déclarer le champion d'un parti trop faible pour être à craindre? rien, sinon qu'elle sera généralement censurée par tous ceux qui sont réellement attachés au pays, et qu'elle sera montrée au doigt comme un veritable brandon de discorde.

NOUVELLES PLUS RECENTES D'ANGLETERRE.

Le paquebot Caledonia, capitaine Graham, est arrivé à N. York le 20 juillet. Il apporte de nombreuses liasses de gazettes de Londres et de Liverpool jusqu'au jour de son départ, le 16 du mois dernier. Le London Morning Herald du 15 dit: Les details contenus dans les feuilles de Paris sont très intéressants, en ce qu'ils confirment la nouvelle que la Chambre des Pairs a adopté le traite de l'indemnité américaine tel qu'il est sorti de la Chambre des Deputes, c'est à dire avec l'amendement du général Valazé, que le ministère, crainte de porter ombrage au gouvernement américain, espérait faire rejeter. Mais cet amendement a été maintenu à une majorité de 125 voix contre 22.

La même feuille ajoute sur l'autorité du *Messager*, journal toujours bien au courant des affaires d'Espagne, qu'un changement total devait avoir lieu dans le ministère espagnol. Voici comme on suppose qu'il sera recomposé.

Le comte Ofalia, président du conseil, et ministre des affaires étrangères.

Zea Bermudez, secrétaire du conseil de régence.

Lopez, ministre de grâce et de justice,

Calatrava, ministre de l'intérieur.

Le marquis de Montivirgen, ministre des finances.

Le comte de Almodovar, ministre de la guerre.

Melo, ministre de la marine.

Le Messager ajoute que si ce changement a lieu, les Cortès seront convoqués sur le champ et que les ministres renvoyés seraient traduits au jugement comme coupables de haute trahison en ayant pris sur leur responsabilité de faire un appel à l'intervention de la France et de l'Angleterre. Cette mesure cependant paraît nécessaire; la régente la sollicite instamment mais le peuple verrait avec jalousie des étrangers pénétrer sur leur territoire.

Néanmoins le gouvernement espagnol a des agents en Belgique activement employés à enrôler pour son compte, et le Courrier Français annonce que le ministre de la guerre a fait savoir aux officiers français qu'il leur convient prendre du service dans les troupes de la reine dont les agents ont déjà recruté 1500 soldats dans les Pyrénées.

Dans cette question il paraît que c'est le gouvernement anglais qui a pris l'initiative. Une proclamation a été officiellement publiée, permettant aux sujets anglais de prendre du service dans les troupes de la reine.—Les journaux anglais ont l'air de tirer vanité de la part[?] adoptée par leur gouvernement, et disent que les français malgré leur vivacité se sont cette fois laissé devancer.

La nouvelle se confirmait à Londres que le Roi des Belges avait consenti à la formation à Bruxelles d'une legion qui doit se rendre en Espagne sous les ordres du général Daine.

Les embarras éprouvés par le haut commerce par suite des derniers revirements de la bourse n'ont pas encore cessé en Belgique.

EXPEDITION POUR L'ESPAGNE.—*Londres, 15 juin.*—Les mesures nécessaires au prompt départ de cette expédition se continuent avec une activité vraiment extraordinaire. Un contrat vient d'être passé avec les armateurs des plus grands navires à vapeur pour le transport des troupes, de l'Irlande aux côtes d'Espagne, et on pense qu'au premier jour un premier convoi partira. Des offres nombreuses pour des fournitures d'armes, ammunitions, vivres, etc. ont été faites à de très bas prix et à de longs termes, au bureau de M. Carbonnel, commissaire de l'expédition, qui a reçu aussi des offres considérables d'argent. Parmi les officiers volontaires qui font partie de l'expédition, on remarque l'amiral Napier et le colonel Robinson.

On dit que le général Bacon, qui s'est distingué à la tête d'un corps de cavalerie dans la guerre de Portugal, est à avoir un commandement. Le colonel Evans, membre du parlement, lève aussi un corps de volontaires qui doit servir sous ses ordres dans cette expédition.

Il paraît que le plan du général Valdez est pour le moment de concentrer ses forces sur l'Ebre, Pampelune et les frontières de France, d'élever des redoutes à Lerin, Puente de la Reyna et de reparer les fortifications de Viana. Son but est de se maintenir sur l'Ebre, jusqu'à l'arrivée des secours qu'il attend du Portugal et autres lieux. C'est par suite de ces mouvemens de concentration que les Carlistes ont chanté victoire lorsqu'ils ont vu les Christinos évacuer Vila-Franca et Toloso. C'est encore par suite de ce même plan que Valdez a abandonné Bergara et Vittoria: en effet ces places situées dans l'angle nord est de la Biscaye auraient besoin chacune d'une nombreuse garnison qui peut être plus utilement employée ailleurs.

PORTUGAL.—*Changement dans le ministère portugais.*—Les intrigues qui depuis longtemps agitaient cette cour viennent enfin de produire un changement complet dans le ministère. Le maréchal Saldanha est nommé président du conseil des ministres, ayant en même temps le porte feuille de la guerre; le duc de Palmella entre aux affaires étrangères; M. F. A. de Campos aux finances; du marquis Loulé à la marine; M. Pinto Magalhaes devient inspecteur général des ports de mer et M. A. de Carvalho ministre de la Justice, le duc de Terceira reste commandant en chef des armées.

Ce changement de ministère est attribué aux intrigues du cabinet des Tuileries, autant qu'à une pretendue inclination de la jeune reine pour le duc de Nemours. L'impératrice, toute la famille impériale et la majorité du ministère déchu étaient opposées à une alliance avec la famille de France. Mais le duc de Palmella, avec toute l'aristocratie de la camarilla, encourageaient la passion de la reine. Enfin lorsqu'en plein conseil d'état on en vint à débattre la question du marriage, les partisans du prince Maximilien de Leutchtenberg en faisant valoir les droits de leur candidat, firent observer que le roi Louis Philippe pourrait bien ne pas consentir au mariage de son fils avec la jeune reine; car ce jeune prince pouvait éventuellement être appelé à succéder à son père. Le duc de Palmella leur répondit que si telles étaient leurs seules objections il allait les détruire sur le champ: en effet il tira de sa poche une lettre toute fraîche de Louis Philippe sollicitant pour son fils de Nemours la main de la veuve du jeune Beauharnais.

D'un autre côté on assure que le prince Maximilien de Leuchtenberg a dit, à Munich, qu'il serait à la fin de juin à Lisbonne pour y revoir sa sœur l'impératrice Amelia, et y faire connaissance avec la veuve de son frère. L'ancien cabinet portugais avait fait sonder ses intentions au sujet de son mariage projeté, et le jeune prince avait paru tout à fait disposé à succéder à son frère, et la duchesse sa mère y donne volontiers son consentement.

Banquet donné à M. Livingston, à Philadelphie.

Depuis que M. Livingston est de retour dans sa patrie, toutes les villes par où il a passé se sont empressé de l'accueillir, et les citoyens de lui prouver unanimement que la manière dont il a envisagé la question américaine est la seule compatible avec l'honneur national.

A Philadelphie, un grand dîner lui fut offert le 18 juillet. Le comité d'arrangemens se rendit à la demeure de M. Livingston qui, peu de temps après, monta dans une calèche à quatre chevaux, et se rendit à la salle de l'Indépendance, où il fut accueilli par le président de la fête, et les autres dignitaires. Parmi les personnes de distinction réunies au banquet, on remarquait le colonel Swift, maire de Philadelphie, le conseil de ville et les officiers de la corporation; M. Duponceau, le vénérable président de la société philosophique, qui pendant la guerre de la révolution avait été intimement lié avec feu le chancelier Livingston, frère de l'ambassadeur actuel, le juge Sutherland et le général Ash, tous deux représentans au congrès, et une foule de personnages distingués qui s'étaient empressés de venir témoigner leur respect à M. Livingston. Environ 300 personnes se sont mises à table. La joie la plus vive régnaient dans l'assemblée. Tous les convives paraissaient pénétrés pour M. Livingston de respect et de reconnaissance, aussi bien pour ses anciens services que pour son honorable conduite dans son ambassade en France, et tous manifestaient leur détermination, qui est unanime dans le pays, de soutenir à tous risques et périls les opinions de M. Livingston.

A la fin du repas, M. Dallas, président le banquet, annonça les santés suivantes qui furent reçues avec enthousiasme.

LE PRESIDENT DES ETATS-UNIS—Sa fidèle reconnaissance, inébranlable attachement au patriote qui a sauvé la constitution, maintenu l'union, amorti la dette publique, envigoré et promulgué les principes de la démocratie, et qui maintenant dieu en tête de notre pavillon sans tache de l'honneur national.

3o LE VICE PRESIDENT DES ETATS-UNIS—Comme Jefferson, il a supporté l'épreuve des fureurs vengeresses du Sénat, et l'admiration du peuple l'en a vengé en l'élevant à la plus haute dignité qu'il puisse lui accorder.

Mr Dallas avant de présenter le 3e toast fit, en forme d'introduction, un discours qui fut accueilli, et souvent interrompu, par les plus vifs applaudissemens. Alors il porta la santé suivante:

NOTRE ILLUSTRE ET RESPECTABLE HOTE, EDWARD LIVINGSTON—Dont la longue carrière dans la philantropie, la jurisprudence, dans le cabinet, dans la diplomatie et dont le pur républicanisme ont amélioré la condition de l'homme, fait honneur à sa patrie et lui ont gagné, avec l'amour du monde entier, une gloire impérissable—Santé, bonheur et prospérité à notre concitoyen bien aimé et à notre intrépide défenseur, telles sont les acclamations unanimes du peuple Américain!

Mr Livingston visiblement affecté par l'enthousiasme et la cordialité d'une pareille réception, se leva, et après un moment de silence pour se remettre, il dit:

Concitoyens,

Ému comme je le suis par vos démonstrations d'enthousiasme et par votre approbation et vos applaudissemens, je ne trouve pas d'expressions convenables pour exprimer ma reconnaissance, croyez qu'elle n'en est pas moins profondément sentie.

Tout ce que peut dire, dans un pareil état d'attendrissement, c'est que je vous remercie, mes chers concitoyens, je vous remercie du fond du cœur pour moi, mais bien plus encore pour notre commune patrie. Car vous n'avez fait que répéter leur grande voix qui proclame au monde entier, d'une manière bien intelligible, que les républiques démocratiques sont aussi tenaces de leur dignité, et aussi sensibles au point d'honneur que les plus orgueilleuses monarchies. C'est une occasion tout à fait nouvelle pour nous qui vient d'occasionner cette explosion d'enthousiasme national. Jusqu'à présent nous n'avons combattu que pour nos droits méconnus, nos intérêts lésés—Nous avons toujours combattu noblement et avec succès, mais jamais avec unanimité. Maintenant nous avons à soutenir une question de dignité nationale, indépendante d'autres intérêts, et cette unanimité sans exemple qui règne dans le pays prouve que nos concitoyens considèrent cette question comme une question vitale. Des droits méconnus peuvent plus tard être admis, des combats pour la liberté "quelque perdus quelquefois" finissent à la longue par être "gagnés," des intérêts lésés peuvent recevoir une compensation, mais la réputation d'une nation une fois souillée ne peut jamais être lavée!

Le peuple des Etats Unis parait être convaincu de cette grande vérité, et les premiers cris qui ont frappé mes oreilles, à mon débarquement, ont été, "PAS D'EXCUSES! PAS DE CONCESSIONS!" Et ces cris ont bientôt retenti des bords de l'Atlantique dans nos montagnes, de nos montagnes à nos grands lacs, et de ces lacs dans les vallées du Mississipi.

L'occasion qui nous rassemble est une preuve que les républiques ne sont pas ingrates, comme on l'a si souvent répété. En effet je reçois aujourd'hui la plus grande de toutes les récompenses, votre approbation et vos remercîmens pour de faibles services, de modestes talens et d'humbles efforts.

Non! les républiques ne sont pas ingrates! ceux qui ont prononcé ce blasphème étaient des ambitieux ou des avares qui ne voient rien d'honorable que des vains titres et de futiles rubans, ou de précieux que l'or. Les républiques ont plus de perspicacité dans leur justice distributive. Elles n'accablent pas d'honneurs héréditaires des hommes vertueux qui, souvent, les transmettent à une postérité dégénérée. Mais elles récompensent le mérite d'une manière bien plus juste et bien plus glorieuse—par leur estime et leur confiance, ce qui certes vaut mieux que ces vains hochets qui pendent aux boutonnières des courtisans d'un monarque. Pour ma part je suis plus honoré de serrer la main d'un de mes compatriotes, et souvent une main endurcie par le travail, que de tous les vains titres dont un monarque pourrait m'affubler mon nom.

Mais, mes chers concitoyens, vous avez dépassé le but. Vous m'accordez une reconnaissance que je n'ai pas méritée. J'ai été chargé d'une mission que je n'ai pu accomplir: je devais réconcilier les intérêts divers de deux nations, et je les ai laissés plus embrouillés que jamais. Et pourquoi donc ces témoignages d'enthousiasme? Je crois le savoir: c'est que je me suis trouvé dans une position à soutenir l'honneur et la dignité de notre patrie, c'est que j'ai fait vibrer une corde qui a eu un retentissement dans tous les cœurs américains.

Cependant ma mission n'a pas été inutile. Nous y avons gagné deux grands points. Le ministère français depuis principe de ses [?], reconnut la justice de nos demandes, et conclut un traité qui engageait la nation à [?] nationale. Et vous qui voulûtes que la législature eut droit d'interférer se sont convaincus. après de nombreuses investigations, qu'il nous était dû bien plus que nous ne réclamions.

Reste à savoir maintenant si un peuple brave et chevaleresque peut évaluer sa dignité suivant un compte rond de francs et centimes.

Quelque parti que l'on adopte de l'autre côté de l'Atlantique, nous, nous n'avons qu'une seule conduite à tenir.

Espérons, toutefois, que nos relations amicales continueront avec la France, en même temps que notre conduite sera dirigée par les sentimens que je vous demande la permission d'exprimer.

"Résolution énergique exprimée avec calme; c'est un moyen plus digne et plus efficace que la violence ou les invectives."

M Livingston s'assit alors—son discours fut souvent interrompu par les applaudissemens et les *vivat* de l'assemblée.

Les journaux des dates ci-dessous nous ont été apportés par la malle du nord arrivée hier:

New York,	22 juillet	Philadelphia,	22 juillet
Washington,	25 "	Boston,	20 "
Charleston,	28 "	Baltimore,	22 "

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

NOUVELLE-ORLEANS, 4 Août, 1835.

ACTIONS.

Pas de ventes aujourd'hui.

VENTES DE COTON.

Pas de ventes aujourd'hui.

PRODUITS.

TACAC—$7 à 8 50c.

RIZ—$4 3-4c.—par bar.

SUCRE—$7 1-2—le quin.

do Prime 8c.

do Blanc 12 à 15c.

do Brun 7 1-2c.

MELASSES—33 à 35c.

do Supérieure 33c.

CAFE—Hav vers 13 à 14 1-4

Rio 12 1-2 à 13c.—rare.

PORC—Mess $17 à 18.

Prime $15.

JAMBONS—8 à 10c—la lbs.

Morceaux de choix 7 à 7 50c

Epaules 6 1-2c.

Plat côté 7 à 8 1-2c.

LARD—8 1-2 à 9c—en detail.

Prime 9c.

SAIN-DOUX—3 1-2 à 9c.

BŒUF—Mess $12 à 13c.

Prime $10 1-2

BEURRE—Ouest 25 à 28c.

Goshen 27 à 28c.

FARINE—$6 3-4

do de Mais—$3 50 à 4

MAIS—75c—le boisseau.

TOILES d'emb—40c la yard.

CORDES do—14 à 16c la lbs

WISKEY—Rectifié 42 à 45c

vieux Monongahela 70 à 75c

CUIRS—Sans variation.

Harnais 27 à 30c.

Semelles do

Selles $3 à 4 1-4 ; ôté.

Brides $3 50 à 4 50c.

PEAUX DE VEAUX & n

PLOMB—En barre statio er.

do lamine do

PELLETERIES—10 à 15

HUILE de Tanneurs 18

CIRE—20 à 22c par baril

BRAI—Sans variation.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 9 du courant, à 5 heures précises du matin. Equipement complet, tenue d'été, sac sur le dos.

AD. SCHREIBER,

Adjt. Major.

5 août

$10 DE RECOMPENSE.

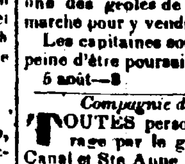

Parti marron de' chez le soussigné, le nègre ISAAC, parlant anglais et un peu français, taille 5 pieds 7 à 8 pouces, teint clair, marche dégagée, petits favoris. La susdite récompense sera accordée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état. Le dit nègre est connu au marché pour y vendre des légumes tous les jours.

Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.

5 août—8 F. E. FAZENDE.

Compagnie d'éclairage par le gaz et de banque.

TOUTES personnes désirant contracter pour l'éclairage par le gaz sur la vieille Levée, entre les rues Canal et Ste Anne, ou à l'intersection d'une des rues entre les rues de Chartres et la Levée, voudront bien s'adresser au bureau du gaz, allée Bank, afin d'en être fourni aussitôt le placement déjà commencé des tuyaux.

Pour le comité du gaz,

5 août JAMES H. CALDWELL, président.

Forte toile à sacs de Dundee.

SOIXANTE-ET-DIX pièces de forte et large toile à sacs de Dundee, en débarquement du navire Arkansas et à vendre à très bon marché et à des conditions fort avantageuses si elles sont prises sur la Levée.

ANDREWS & FRERES,

5 août rue de Chartres no 19.

AVIS—Le soussigné prévient le public qu'en vertu de la dissolution de la société ci devant existant entre lui et M J Broise, il demeure seul propriétaire du café de l'encoignure des rues St Louis et Chartres, maison de M N Girod. Il s'efforcera comme par le passé à tenir chez lui le meilleur assortiment de liqueurs possible. On trouvera en outre, à son établissement, et à toute heure, chocolat, thé, café au lait et à l'eau, &c, le tout promptement fait et servi à la minute.

4 a—8 J J BARRE.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 9 juillet 1835.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux gazettes de cette ville, en français et en anglais, pendant dix jours, et ce, conformément à une loi de la législature approuvée le 3 avril 1832, intitulée "Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans et les faubourgs incorporés et non-incorporés, et dans les banlieues de la dite ville," qu'une application a été faite pour ouvrir la rue de l'Esplanade, depuis la rue des Remparts jusqu'au Bayou St Jean.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.

Séance du 17 juillet 1835.

Résolu que nonobstant le veto du maire, le conseil de ville persiste dans la résolution du 9 du courant, relative au prolongement de la rue de l'Esplanade jusqu'au bayou St Jean.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.

Vu les deux résolutions du conseil qui précèdent, passées dans le but de satisfaire à une pétition des habitans de la rue de l'Esplanade, de la ville et des faubourgs présentée au conseil dans la séance du 9 juillet dernier;

Et conformément à la section 9 de la loi approuvée le 3 avril 1832, intitulée "Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans et les faubourgs incorporés et non-incorporés, et dans les banlieues de la dite ville;"

Avis est par le présent donné que, pour remplir le vœu des pétitionnaires, la rue de l'Esplanade sera continuée jusqu'au bayou St Jean, en prolongeant les deux côtés de la dite rue, en lignes droites, depuis la rue des Remparts jusqu'à la jonction du dit bayou.

Nouvelle Orléans, le 4 août 1835.

5 août—10 D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 15 juin 1835.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.

Approuvé le 20 juin 1835.

(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.

5 a—6m D. PRIEUR, Maire.

ETAT DE LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—Andrew Moore contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. H. B. Cenas, notaire public, lundi le 17e jour de septembre suivant, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés soient suspendues. R. M. Shepherd est nommé syndic pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour, au greffe,

Nouvelle Orléans, 4 août 1835.

5 août—2, a P. A GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—no. 8433—James M. Broadwell contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, not pub, le 12e jour d'août courant à 10 heures A M, pour y prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de la cour, au greffe,

Nouvelle Orléans, 4 août 1835.

5 août—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

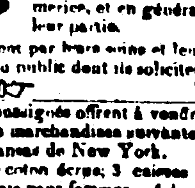

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Vieille Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques, médicamens secrets de parfumerie, et en général tout ce qui a rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils solicitent le patronage.

3 août P MARTIN & Co.

LES soussignés offrent à vendre à l'encan ou à l'amiable les marchandises suivantes, en débarquement du navire Arkansas de New York.

50 balles coton écrue; 3 caisses indiennes assorties 1 do bas de soie pour femmes; 4 dem do bas rayés et de fantaisie.

TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

4 a no 110, rue de Chartres.

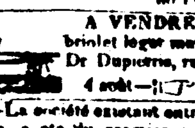

A VENDRE (d'occasion)—Un cabriolet leger mais solide, s'adresser au Dr Dupierris, rue Ste Anne, no 61.

4 août

AVIS—La société existant entre MM. Broise et J J Barre, a ete du premier août courant, dissoute à l'amiable. Les affaires de la dite société seront liquidées par M Barre. 4 a—8

A VENDRE—18 vaches bonnes laitières, avec leurs suivans. S'adresser au bureau de cette feuille.

4 a

A LOUER—La maison, encoignure Levée et Conti, occupée dernièrement par le Dr Lower, s'adresser à

LATASTE & BRULATOUR.

3 août no 137, rue Royale.

SAIN DOUX—707 tinettes de sain doux, en débarquement du steamer Gazelle, à vendre par

G DORSEY.

4 a no 38 Nouvelle Levée.

ECHANGE—Sur Paris à vendre par

4 a—3 KOHN DARON & Co.

A L'INSTAR DE PARIS, MAGASIN DE NOUVEAUTES EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, no 35, vient de recevoir par la contr traverse du Marengo, les articles qui suivent, aussi frais qu'on puisse le désirer et qui lui manquaient en totalité.

Crême de Perse, ditto de concombres, ditto colimaçons, ditto cold cream, ditto graisses d'ours, pommades, potordinaires, fine de deux onces, ditto d'une once, savons d'amandes et à la rose sur tige, le régénérateur des cheveux et le phénix, la poudre de hhan, le mucillage, le sélénite pour teindre les cheveux en noir &c, eau de vie de Lavande Ambrée, et eau de cologne &c.

Gants de soie noirs et couleurs, qualité très supérieure, gants de fils d'Ecosse couleurs et blancs.

Assortiment de peignes à nœuds, écailles, ditto en buffle, ditto à peignes, brosses à dents, toutes qualités et agréables, glaces à mains, et à chevalets, cannes à épée &c.

Nattes des faveurs que les toutes longueurs et nuances, raie de chairs pour bandeaux lisse toutes grandeurs à touffes et à l'anglaise et autres genres assortis de grandeurs.

Un bel assortiment de chapeaux de soie surtins de mode avec leurs cartons, garnitures très bien soignée. 4 a

MAQUEREAUX, MORUES, HARENGS &c.

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Acton de Boston et offrent à vendre, 100 barrils maquereaux no 3; 100 boites morues; 100 do harengs fumés première qualité; 200 demi boîtes savon de la marque de Jackson; 100 boites blanc de baleine.

CARRIERE & BORDUZAT.

3 août no 11, rue St Louis.

LE soussigné offre à vendre en magasin.

50 barrils maquereaux no 3.

60 caisses eau de vie de Dantzick.

F H PETITPAIN.

3 août—3 encoignure Chartres et Toulouse.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN.

8 Boites rubans; 10 do rebecillos; 4 do rubans satinés; 10 do colliers en grains; 1 lot vin de Champagne; 2 canons en bronze de 8 livres; aussi 4 boites no 1 1-2 gallons suits triple tisan, à vendre par

JULES LE BLANC & Co.

3 août no 103, rue Royale.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 1er août 1835.

UN dividende de 5 pour cent sur le capital payé avant le 1er février dernier, sera payé aux actionnaires, à partir de lundi prochain 10 du courant.

3 août RICHARD RELF, caissier.

COTON D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—d'une qualité supérieure et très épais.

Corde d'emballage do, en magasin et à vendre à des conditions libérales, par

ANDREWS & BROTHERS.

3 août no 19, rue de Chartres.

FARINE—1500 barrils de farine superfine en magasin, sujettes à l'inspection, à vendre par

G DORSEY.

3 août no 38, Nouvelle Levée.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $7 75 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 40 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

3 août DENIS PRIEUR, maire

GOBELETS—20 caisses de gobelets reçus par le Marengo du Havre, commandés expressément pour l'usage des cafés, à vendre par caisses ou par douzaines par

J M CROSBY.

8 août no 40, rue de Chartres

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes verront, Salut: Attendu que Charles F Zimpel, de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où la dite vente fut enregistrée le 74e jour de juin A D 1835, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir aucun droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif de la paroisse susdite le 7e jour de mai 1835, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 31e jour de mars A D 1835, dans l'affaire de Laurent Millaudon contre la compagnie des bâtisses de la Nouvelle Orléans, no 8161 du dossier de cette cour, à laquelle vente le dit Charles F Zimpel, s'est rendu acquéreur pour la somme de $3,300 00.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire.

Trois lots de terre désignés par les nos 46, 47 et 48, mesurant chacun 25 pieds de face à la Promenade des Tritons, sur 125 pieds de profondeur, avec le droit d'usage d'une allée en commun avec les autres terrains de l'islet, conformément au plan dressé par le sieur Dupuy et déposé au bureau de H B Cenas, notaire public.

Donné sous mon seing et le sceau de la Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, ce 20e jour de juillet, dans l'année de notre seigneur 1835, et de l'Indépendance Américaine la 60e.

L S

3 août—3 P A GUYOL, dép. greffier.

A VENDRE—L'habitation appartenant ci-devant à Dufouchar de Gruy, située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à une distance d'environ 27 milles.—Aussi les 63 esclaves y attachés.

La dite habitation mesure 20 arpens de face au fleuve, 10 des quels ont une profondeur de 40 arpens, et les 10 autres une profondeur de 80 arpens.

Les bâtisses sont neuves et il y a pour la récolte prochaine, une plantation de 250 arpens de cannes.

Pour plus amples informations s'adresser à la Banque Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Les offres devront être faites avant le Samedi 8 du courant.

A MILTENBERGER,

1 août—6 caissier.

PARTIES DE PLAISIR,

LA superbe baleinière TRYAL, capitaine Archer McDonnel, est parée dès ce jour à recevoir à son bord les amateurs d'un coup de bouline. Cette embarcation neuve nageant 7 avirons, clouée, doublée et chevillée en cuivre, peut recevoir une société nombreuse, et possède toutes les qualités que l'on peut désirer d'un vieux loup de mer.

1 août

AVIS.

EST par le présent donné a ceux qui doivent à la succession de J B Baron, d'avoir à payer entre les mains du soussigné d'ici au trente août, et tous ceux à qui il est dû devront aussi se présenter. F SAUTON.

1 août—6 curateur nommé par la cour.

A VENDRE—Par le soussigné, a très bon marché pour clore plusieurs factures.

200 barriques de vin de Bordeaux, de diverses qualités; 38 tierçons vin blanc de Graves:—Plus 150 barriques vins de Bordeaux différentes qualités, reçus récemment par l'Anne Louise et Missouri; 200 caisses vin St Julien; 70 ditto Pauillac idem; 45 ditto vieux Margaux par 24 demi bouteilles, 6 ditto vin blanc Sauterne.

1 août FELIX LABATUT.

AVIS—Le soussigné offre à vendre à son magasin, encoignure Chartres et St Louis, les articles suivants. 100 barrils vinaigre blanc de Bordeaux 450 do graisse, première qualité; 75 caisses cuero blanc de la Havane.

1 août—3 F H PETITPAIN.

SAIN DOUX & BEURRE—443 tinettes de sain doux, 19 do beurre, arrivant par le bateau à vapeur Gladiator, à vendre par ORAIN & MIGNON.

1 août no 7, Nouvelle Levée.

MULETS—On demande 10 ou 15 mulets de Kentucky, on payera un bon prix. S'adresser à

W E & R MURPHY.

1 août—10 no 132, au Bassin.

AVIS—Le propriétaire de l'Hôtel Washington, au lac Pontchartrain, désirant de procurer au public tous les avantages qui pourront lui assurer son honorable patronage, servira à toute heure et dans le plus bref delai des services dans le dernier goût, de poissons frais et de crabes molles, soup et à la tortue, huîtres fraîches &c. afin de satisfaire toutes les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance, à leur arrivée et à leur départ du lac.

31 juil—1m S T TAYLOR.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS.

LA Compagnie des Améliorations recevra jusqu'au Vendredi 8 août prochain, à son bureau, rue Royale, des soumissions pour le pavage des briques des édifices qu'elle se propose de faire construire sur les rues St Louis, Chartres et Royale.

Les entrepreneurs pourront s'adresser au bureau de la Compagnie, pour s'enquérir de la nature des ouvrages à faire.

31 juil J H RABOTEAU.

secrétaire.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX DE PARIS

ALEX. PAYA & Co. rue de Chartres, no 182, entre Jefferson et St Pierre, offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Olympia, venant du Hâvre.

Chapeaux en soie, extra-fins pour homme et à la dernière mode, bretelles en gomme élastique assorties de couleurs, lunettes en écaille et argent, étuis à lunettes, coutellerie fine, poudre à poudrer, racahout des arabes &c.

31 juil

AVIS—Le soussigné offre à vendre en débarquement des navires Mogul et Olympia.

730 barriques de vin des marques de Peyronet, Poncet et Panaol; 60 caisses liqueurs superfines; 40 do marasquin de Zara; 60 do eau de fleurs d'orangers; 100 paniers d'huile.

31 juil F H PETITPAIN.

encoignure Chartres et Toulouse.

100 Boites de sardines à l'huile de Colin, reçues par le Marengo, et à vendre par

HENRY, LATAPIE & Co.

31 juil no 63, Vieille Levée.

AVIS—La compagnie qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison de Mallard & Co. est de ce jour dissoute d'un consentement mutuel. E Mallard est autorisé à régler les affaires arriérées de cette maison, et aura sa signature pour la liquidation seulement.

EDWD MALLARD,

N. O. 30 juillet.

Robert A Fitzgerald par procuration d'Edwd. Mallard.

Le soussigné continuera à faire des affaires pour son propre compte et sous son propre nom.

30 juil—30 EDWD. MALLARD

LETTRES de change sur Paris, Londres et New York, à vendre par

MARTINEAU, CRUGER & Co.

30 juil no 38, rue Bienville.

LE soussigné curateur de la succession vacante de feu Joseph Bédoni, prie les créanciers et les débiteurs du dit Bédoni de s'adresser à lui pour régler leurs comptes.

CHARLES GR...S.

29 juil—3 no 99, rue Toulouse.

ON désirerait trouver un bon commis actif pour les affaires qui se font au Bassin, il faut qu'il parle l'anglais et le français, et qu'il puisse donner de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 28 j—4

LES soussignés offrent à vendre à l'encan, ou à l'amiable les marchandises suivantes, en débarquement du navire Mississipi. 8 caisses mouchoirs Levantine de 25 cruces, ayant droit au drawback, 2 caisses 200 douzaine bretelles de gomme élastique, un assortiment de dentelle, fil de gaze &c.

TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

25 juil exécuteurs.

LE soussigné syndic des créanciers de A L Bonnaire prie ceux qui doivent par comptes ou par billets à la faillite du dit Bonnaire, de se présenter pour solder leurs comptes ou billets au bureau de M T Seghers, notaire, qui est chargé de recevoir et de donner quittance. Les dits comptes ou billets qui n'auront pas été payés avant le 3 septembre prochain, seront vendus à l'encan le dit jour à midi, à la Bourse de Hewlett, par Messrs Mossy & Garidel.

E CARRABY.

25 juil—3, 1 mm

CINQ balles toile à drap française, 25 barriques vin de Bordeaux, des marques Ludon Medoc, Pauillac St. Estèphe Medoc et St. Julien, garantis pur et de 1ere qualité; 4 tierçons vin blanc de Bergerac; 25 caisses vin de l'Ermitage, 1ere qualité, à vendre par le soussigné.

23 juil E. L. BERNARD, rue Bourbon, no 113.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 21.

135 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; préserve; amandes en coque et plusieurs autres articles bons pour la saison.

14 juil A LACOUTURE.

POMMES—42 barrils de pommes vertes en débarquement et à vendre par ORAIN & MIGNON.

1 août no 7, Nouvelle Levée.

158 Peaux de Tampico à vendre par

JOHN CROSBY.

1 août no 38, rue du Camp.

PEAUX—38 peaux sèches, en débarquement et à vendre par W HOLMES & Co.

31 juil no 92, rue de la Levée.

6 Bailes indiennes françaises nouveaux desseins, couleurs foncées, en débarquement du navire Marengo, à vendre par E L BERNARD.

29 juil no 113, rue Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETTE, Sen.

IL sera vendu samedi le 8 courant, à l'Arcade de Banks, pour le compte et risque de François Naudin,

Deux terrains situés dans le faubourg Lafayette, dans l'ilet no 25; ci-après pour le compte et risque de Louis Eugène, un terrain situé dans le même ilet et même faubourg—les dits sieurs étant devenus acquéreurs des dits terrains à la vente du 16 mai, et n'ayant pas rempli les formalités spécifiées à la vente. Les terrains seront vendus pour leur compte et risque à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente devant M. Charles de Armas, notaire public, aux dépens des acquéreurs.

5 août

PAR JOS. LE CARPENTIER.

LUNDI 17 août, il sera vendu à 9 heures et demie A M, à son magasin d'encan, en vertu d'un ordre de la cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 de ce mois,

Une quantité de marchandises, consistant principalement en marchandises sèches appartenant aux créanciers de Victor Grosjean, débiteur insolvable.

Conditions: Au-dessous de $100, comptant, et au-delà 90 jours de crédit pour billets endossés à satisfaction.

5 août—4,2pe

PAR JOS. LECARPENTIER.

MERCREDI 5 du courant, il sera vendu à 10 heures A M, au magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, au compte de qui il appartiendra,

1 boucaud de sardes à lit endommagé à bord du steamer Siam, capitaine Littleton, en remontant le fleuve. 5 a

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente de marchandises avariées à l'encan.

PAR ordre et sous l'inspection des gardiens du port, il sera vendu Jeudi prochain, 6 du courant, à l'encan, no 20, rue St Louis, à 10 heures précises.

150 à 200 colis marchandises sèches, consistant en cotons anglais et de pays, indiennes, toiles, mousselines, draps, acciteries, quincailleries, ferrailles, outils, bonneteries, chapeaux, linges faits et un assortiment de quincailleries.

Le tout plus ou moins endommagé à bord du bateau à vapeur Saw, capitaine ———, en montant le fleuve, et pour être vendu pour compte de qui il appartiendra.

Condition comptant. 4 a

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu 6 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un nègre créole nommé Hyacinthe alias Figaro, âgé de 23 ans, et devant servir jusqu'à l'âge de 40 ans, propre aux travaux d'une presse à coton, très intelligent et actif, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant L H Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 août

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Jeudi 6 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un nègre nommé Peter Morris, âgé de 26 à 27 ans, sachant bien conduire un équipage, bonne hache, et bonne pioche, très bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

3 a ût

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu sans réserve, Mercredi 5 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan.

40 paniers eau minérale venant directement d'Amsterdam. 3 août

PAR F DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 29 juillet 1835, à la requête de Laurent Millaudon, syndic des créanciers de Auguste Théodore Dietz, il sera vendu Samedi 5 septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété et l'esclave suivants abandonnés par le dit Dietz à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, à 3 milles au-dessus de la ville, mesurant 1 arpent de face à la rivière, sur 40 arpens de profondeur, borné en haut par la propriété de Nicolas Mioton, et en bas par la propriété appartenant ou qui appartenait à la Banque des Etats Unis, avec tous les droits et améliorations appartenant à la dite propriété sans aucune exception et composant.

2o. Un esclave nommé NED, parti marron depuis trois ans. Conditions de la vente comptant. 31 juil—1f, 3pa

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu le Mardi 1er septembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 mars 1835, les esclaves ci après désignés abandonnés par J M Fernandez à ses créanciers

EDMOND, âgé de 11 ans, domestique.

GUILLAUME, nègre créole, âgé de 60 ans, bergue.

SAM, mulâtre de 21 ans, bon manœuvre, tour du corps, matrosseur.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 juil

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi 27 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 5 mai 1835, les esclaves suivants abandonnés par C Jamin, à ses créanciers.

THOMPSON, de 34 ans, propre à tout.

CHARLES, de 20 ans, do do

JIM, de 30 ans.

FREDERICK, de 22 ans.

KITT, de 30 ans.

JACK, de 30 ans.

SANDY, de 27 ans.

BRISTOL, de 30 ans.

Conditions: payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant O de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juil

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi 27 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 1er juillet 1835, les esclaves suivants abandonnés par P Pandely, à ses créanciers, savoir:

SETH, âgé de 25 ans, bon ingénieur.

ALFRED CARTER, 24 ans, nègre de champ, bonne hache.

JOHN LOUIS, 28 ans, do do

JOHN BROWN, 35 ans, matrosseur.

SCIPIO, 35 ans, ayant été marron une fois.

JIM, 28 ans, excellent charpentier et menuisier.

SUZAN, 25 ans, domestique et cuisinière.

MARY, 24 ans, do do

DIANA, 25 ans, négresse de champ.

MARGUERITTE, 7 ans,

LANNAH, 38 ans, et son enfant de 8 mois.

Conditions: payable à 6 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juil

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu, le mercredi 25 août 1835, à midi, à la bourse Hewlett, pour compte de la faillite de Mr L. Bouligny:

Terrains Nos. 6 et 7 de l'ilet No 3, faubourg Bouligny; Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet 6; les ilets nos. 54, 55, 116, 117 et Une réserve à la limite supérieure dudit faubourg, ayant 3 pieds 6 pouces face au fleuve, sur toute la profondeur du dit faubourg Bouligny.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 j

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi 11 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une négresse américaine nommée BETSY, âgée d'environ 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans, Martha 6 ans et Mary 4 à 5 ans. Ces esclaves sont garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions à la vente. 20 juillet

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu, mardi, 4 août, à 10 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Dumaine et Condé, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, en date du 18 juillet 1835, et à la réquisition du curateur de la succession de feu Joseph Bidoni;

Les marchandises et autres effets appartenant à ladite succession—Conditions: comptant. 21 j

DEMANDE D'EMPLOI.

UN Monsieur qui a acquis une grande expérience comme instituteur, désire trouver de l'emploi en cette qualité, dans un collège dans une école ou dans quelque famille. Il a les capacités requises pour enseigner les langues anglaise, française, latine et grecque, l'histoire, la géographie, la chronologie, &c; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'arpentage, la navigation, l'astronomie, le calcul différentiel et intégral, la loi de la nature, la philosophie naturelle et morale, la chimie, la minéralogie, la géologie, &c.

Ayant été reçu "maître des arts" à l'université de la Virginie, et ayant acquis beaucoup d'expérience comme instituteur, il se flatte de satisfaire les personnes qui voudront bien l'employer.

S'adresser par lettre, à A. M. B., Mooresville, Nord Alabama.

P. S.—Si les émolumens sont raisonnables, il n'a pas d'objection à aller à la Louisiane, ou partout ailleurs.

20 juil—3.1m

AVIS—Le soussigné se proposant de donner des leçons en ville, dans toutes les branches de l'instruction, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser par lettre au bureau de l'Abeille.

16 juil—3.3pa P BIRON.

EN débarquement du navire Alabama, de New York, 67 colis de chapeaux, bottes, souliers, molles, bas de soie, cols de chemises en toile, chemises, &c. à vendre par

6 juillet WM. HOLMES & Co.

rue de la Levée, no 92.